

**Opinion de la Chambre des députés
Communication Conjointe au Parlement Européen et au Conseil
Éléments à considérer en vue d'une stratégie de l'UE contre les armes à feu,
les armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions
« Sécuriser les armes, protéger les citoyens »
JOIN (2018)17**

La Chambre des députés :

- soutient toute formes de lutte, dans le cadre des accords internationaux et des engagements de l'Union Européenne contre la menace que représentent les armes à feu illicites, sachant qu'il existe un lien entre le crime organisé et le terrorisme ;
- soutient la nécessité d'indicateurs pour atteindre les objectives de développement durable des ONU visant à réduire de manière significative les flux d'armes illicites en 2030 ;
- soutient l'introduction de la clause standards sur le contrôle des armes et des munitions dans les accords de partenariat et de commerce de l'Union Européenne ;
- recommande d'accroître le soutien de l'Union européenne au voisinage de l'UE et d'identifier les synergies avec les organisations régionales africaines ; soutient la réduction du commerce illicite des armes en provenance de la frontière orientale de l'Union ;
- recommande des mesures éducatives au niveau de la population de l'Europe et la formation du personnel du secteur de l'ordre public en vue des trafics d'armes et de munitions ;
- presente que le marquage des armes et des munitions est essentiel pour leur traçabilité.